HOUSE OF COMMONS
CANADA

LABELLING OF GENETICALLY MODIFIED FOOD AND ITS IMPACTS ON FARMERS

Report of the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food

Charles Hubbard, M.P.
Chair

June 2002

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs, in whole or in part, must be obtained from their authors.

Evidence of Committee public meetings is available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Available from Public Works and Government Services Canada — Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

103-01345

LABELLING OF GENETICALLY MODIFIED FOOD AND ITS IMPACTS ON FARMERS

Report of the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food

Charles Hubbard, M.P.
Chair

June 2002

STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE AND AGRI-FOOD

CHAIR

Charles Hubbard, M.P.	*Miramichi, New Brunswick*

VICE-CHAIRS

Murray Calder, M.P.	*Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Ontario*
Howard Hilstrom, M.P.	*Selkirk—Interlake, Manitoba*

MEMBERS

David L. Anderson, M.P.	*Cypress Hills—Grasslands, Saskatchewan*
Rick Borotsik, M.P.	*Brandon—Souris, Manitoba*
Garry Breitkreuz, M.P.	*Yorkton—Melville, Saskatchewan*
Claude Duplain, M.P.	*Portneuf, Québec*
Mark Eyking, M.P.	*Sydney—Victoria, Nova Scotia*
Marcel Gagnon, M.P.	*Champlain, Québec*
Rick Laliberte, M.P.	*Rivière Churchill, Saskatchewan*
Larry McCormick, M.P.	*Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, Ontario*
Dick Proctor, M.P.	*Palliser, Saskatchewan*
Bob Speller, M.P.	*Haldimand—Norfolk—Brant, Ontario*
Paul Steckle, M.P.	*Huron—Bruce, Ontario*
Suzanne Tremblay, M.P.	*Rimouski-Neigette-et-la Mitis, Québec*
Rose-Marie Ur, M.P.	*Lambton—Kent—Middlesex, Ontario*

OTHER MEMBERS WHO PARTICIPATED

Carol Skelton, M.P.	*Saskatoon—Rosetown—Biggar, Saskatchewan*
Odina Desrochers, M.P.	*Lotbinière—L'Érable, Québec*

CLERK OF THE COMMITTEE

Suzanne Verville

FROM THE RESEARCH BRANCH OF THE LIBRARY OF PARLIAMENT

Jean-Denis Fréchette, Principal
Frédéric Forge, Analyst

THE STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE AND AGRI-FOOD

has the honour to present its

FOURTH REPORT

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee proceeded to a study on the labelling of genetically modified food and its impact on farmers. After hearing evidence, the Committee agreed to report to the House as follows:

TABLE OF CONTENTS

CHAIR'S FOREWORD ix

LIST OF RECOMMENDATIONS xi

LABELLING OF GENETICALLY MODIFIED FOOD AND ITS IMPACTS ON FARMERS 1

Background 1

Defining GM foods 2

Labelling GM foods 4

The costs to industry 5

APPENDIX A — LIST OF WITNESSES 9

APPENDIX B — LIST OF BRIEFS 13

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE 15

DISSENTING OPINION — BLOC QUÉBÉCOIS 17

DISSENTING OPINION — NEW DEMOCRATIC PARTY 19

MINUTES OF PROCEEDINGS 21

CHAIR'S FOREWORD

Since being introduced in the mid-1990s, genetically modified (GM) foods have been a topic of great debate. In recent years, GM crops have assumed an increasingly important role in Canadian agriculture, particularly in the grain and oilseed sector, and have brought with them the complex issue of labelling.

Labelling, voluntary or mandatory, has far-reaching implications for producers and consumers alike. Accordingly, the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food has met with stakeholders to solicit views on the labelling of GM foods. Given that labelling has the potential to affect profoundly all aspects of food production, from costs to trade, it has proven to be a rather contentious issue.

With the rapid advances in genetic modification and biotechnology, the need for a standardized system for labelling GM foods in Canada has never been more important.

LIST OF RECOMMENDATIONS

RECOMMENDATION 1

That the government continue to develop a standard for the voluntary labelling of food derived from biotechnology. That standard should use a narrow definition of GMOs, as proposed in the draft standard produced by the Canadian General Standards Board.

RECOMMENDATION 2

That the government intensify research into the benefits and risks to human health and the environment of agricultural products derived from biotechnology, and bring forward a public information program.

RECOMMENDATION 3

That the government assess the additional costs, particularly for farmers and consumers, of implementing segregation and tracking systems, which are necessary for the labelling of GM foods, and report to the Committee and the House of Commons.

RECOMMENDATION 4

That the government assess the trade implications of mandatory *versus* voluntary labelling of GM foods, and report the results of this assessment to the Committee and the House of Commons.

LABELLING OF GENETICALLY MODIFIED FOODS AND ITS IMPACTS ON FARMERS

Background

The labelling of genetically modified (GM) food in Canada is mandatory only if a health problem has been identified (e.g. allergenicity) or the nutritional content has been changed. Canadian regulations require that these foods be assessed in terms of their effects on human health and the environment. Because the GM foods that are on the market have been determined by the departments and agencies responsible[1] to be safe, it is not mandatory that they be labelled. Voluntary labelling of food products derived from biotechnology is allowed, however, and a standard is currently being developed by the Canadian General Standards Board. The purpose of that project is to provide further guidance for food companies and manufacturers, and better information to consumers.

The debate is not over. Some consumer and environmental groups would like to see mandatory labelling of GM foods, as is already the case in the European Union (EU) countries and in Japan. In Canada, Bill C-287, which proposed that a system for the mandatory labelling of GM foods be implemented, narrowly failed to receive second reading on October 17, 2001.

On October 23, 2001, in response to a proposal made by the Ministers of Health, Agriculture and Agri-Food, Industry and International Trade, the Standing Committee on Health decided to hold hearings to identify the best options for meeting consumers' information needs with respect to GM foods.

Despite having a full schedule as a result of its mandate to travel across Canada to study the future role of the government in agriculture, the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food decided to participate in this important debate by examining, more specifically, the impacts of mandatory and/or voluntary labelling of transgenic foods on farmers and the agri-food industry.

Accordingly, the Committee held four public hearings between January and April 2002, and heard close to twenty groups representing the various components of the agriculture and agri-food industry.

---

[1] Health Canada for the human health aspects and the Canadian Food Inspection Agency for the environmental aspects.

Defining GM foods

The concept of a *genetically modified organism* (GMO) generally refers to an organism — whether a plant, an animal or a micro-organism (bacterium, fungus, yeast, etc.) — that has been produced using modern biotechnology, including recombinant DNA technology. GMOs are also called transgenic organisms. This is essentially the definition used by the EU in its regulations, and by the *Codex Alimentarius* in its "Draft Principles for the Risk Analysis of Foods Derived from Modern Biotechnology", which will be submitted for adoption by the FAO/WHO *Codex Alimentarius* Commission at its next meeting in Rome in July 2003.

Regulations in Canada under the *Food and Drug Act* use a broader definition: a GMO includes an organism that exhibits characteristics that were not previously observed in that organism, regardless of the method used to obtain the new characteristic. That means that this definition covers more than just transgenic organisms. For example, Round-Up Ready® canola is a transgenic variety of canola, while Clearfield® imidazolinone-tolerant canola (imidazolinone being a herbicide) is a variety produced by provoking mutagenesis chemically,[2] that is, without transferring genes from one species to another. Under the Canadian regulations, they are both regarded as genetically modified because their herbicide tolerance characteristics were new at the time they were first marketed. Only Round-Up Ready® canola is considered to be a GMO under the EU regulations and the *Codex Alimentarius* draft standard.

Even though Canada has chosen to use a broader definition for assessing and approving GMOs, there are still no clear rules to define what may be labelled. A preliminary version of the standard for labelling food derived from biotechnology, which is being developed by the Canadian General Standards Board, was published in July 2001. It limits labelling to foods derived from transgenic organisms rather than following the broader definition used in the Canadian regulations, which include assessment of GMOs; the new varieties of cereals produced using mutagenesis would therefore not be included. Nonetheless, the witnesses heard by the Committee were divided in their opinions as to the definition to be used in order for labelling to be meaningful.

Those who advocate a narrow definition, one that would cover only transgenic organisms, argue that it is the transfer of genetic material from one species to another that concerns consumers and environmental groups. It is therefore not necessary to follow the broader definition used for assessing GMOs because it does not reflect consumer expectations.

---

[2] *Mutagenesis* is a plant improvement technique that consists of modifying the genes of a plant by irradiating its cells or with the assistance of chemicals. It is not a genetic engineering technique and does not involve transferring genes between organisms.

Conversely, the Consumers' Association of Canada (CAC) would like the definition used for labelling to be consistent with the *Food and Drug Regulations*. In the CAC's view, two varieties of pesticide-resistant canola produced using different methods, such as Round-Up Ready® canola and Clearfield® canola, should not be labelled differently as might happen if a definition that was limited to transgenic organisms were to be adopted. That opinion is shared by the Ontario Corn Producers' Association which took the position that consumer surveys show that consumers' idea of a transgenic product is broader than the scientific community's definition: to them, the expression "genetically modified" also covers varieties produced by mutagenesis.

The definition that is chosen could also have implications for international trade. Because the trend in other countries is toward a definition that is limited to transgenic organisms, the Canadian Wheat Board has expressed reservations about choosing a broader definition that would be identical to the one in the present *Food and Drug Regulations*:

> ... a broad definition would put Canadian grain exports at a serious disadvantage relative to our competitors, in that certain products labelled as GMOs in Canada would not be considered GMOs in any other country, raising confusion and concerns in our export markets about certain Canadian grain varieties.
>
> Canadian Wheat Board — Meeting No. 40, January 31, 2002

There are some who do not share that opinion. The Ontario Corn Producers' Association argued that the definition of GMO that is used for labelling in Canada would have no effect on exports because exporters have to comply with the requirements of the countries or companies to which they are selling their products. For example, some varieties of corn contain new characteristics that have been approved in Canada but not in the EU. The corn industry has worked to ensure that varieties that possess new characteristics that have not yet been approved by the EU are not shipped to marketing chains that take products to EU member countries. This system has been in operation for three years and could easily be extended and adapted to other products. The list of new foods produced by Health Canada and the Canadian Food Inspection Agency could be used as a reference list by importers.

However, a majority of witnesses stressed that Canada should develop a policy that is compatible with the *Codex Alimentarius* definition — a narrow definition — which is already used by all countries that have adopted or are in the process of adopting a labelling policy. The Committee believes that it is important that Canada follow the international consensus that has been developed regarding the types of foods affected by labelling. For the purpose of the Canadian policy on labelling foods derived from biotechnology, the Committee therefore supports a narrow definition that would include only transgenic organisms.

Labelling GM foods

As has been said, the Canadian food labelling system requires that a food be labelled when a health problem has been identified or the nutritional content has been modified. Given that the GM products currently on the market are considered by the ministers responsible to be safe, it is not mandatory that their nature be indicated on the label. However, the voluntary labelling of such foods is permitted.

The Canadian General Standards Board is currently developing a standard for the voluntary labelling of these kinds of food products to provide further guidance for food companies and manufacturers. For the moment, there is nothing to prevent a manufacturer from labelling their products, such as wheat flour or apple sauce as "GMO-free". However, because there are no transgenic varieties of wheat and apples on the world market at the moment, this type of labelling could be considered as misleading in that it implies that wheat flour or apple sauce derived from GMOs does exist. Whether labelling is mandatory or voluntary, a standard is therefore essential to standardize labelling practices so that they are verifiable and do not mislead the consumer.

The Consumers' Association of Canada and all of the witnesses representing the agriculture and agri-food industry, with the exception of the National Farmers Union, were in favour of voluntary rather than mandatory labelling. The Committee recognizes that there is a role for labelling in order to help provide information to consumers who want to know more about food production practices. However, whether the issue is organic farming or free-range chickens, for example, this type of labelling is optional, as AGCare (Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment) pointed out:

> Labelling foods based on their production method ... in order to enhance consumer choice is not a health and safety issue. This type of labelling has traditionally been voluntary, and it should remain so.
>
> Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment — Meeting No. 52, February 26, 2002

Labelling must not replace assessment of the safety of the food, which is the responsibility of Health Canada and the Canadian Food Inspection Agency. Making labelling mandatory might give the impression that existing measures to ensure food safety are not adequate. That could have negative consequences, as the Food and Consumer Products Manufacturers of Canada testified:

> Since consumers see GM labels as a warning, we would far rather remove GM ingredients from our products than mislead consumers into thinking our products are not safe.
>
> Food and Consumer Products Manufacturers of Canada — Meeting No. 40, January 31, 2002

That group also said:

> To avoid the misperceptions GM labels would create and their potential economic implications, food manufacturers believe they have several options available to them, including sourcing ingredients from non-GM commodities or moving away from their current sourcing of GM commodities today; substituting other GM ingredients for those derived from GM sources, such as switching from corn sweeteners to sucrose; and sourcing ingredients internationally or moving out of Canada to source those ingredients. ... [A]nd today our manufacturers use 35% of Canadian farm outputs in the manufacturing of their products.
>
> Food and Consumer Products Manufacturers of Canada — Meeting No. 40, January 31, 2002

Some people even go so far as to believe that mandatory labelling is a way of boycotting the technology and making it go away. The Committee is of the opinion that biotechnology is a way of improving agricultural and agri-food production, as long as product safety is properly assessed before any product is marketed. Labelling of GM foods, therefore, amounts to providing information about a product, and not some kind of warning that a product is not safe. Consequently, the Committee recommends:

RECOMMENDATION 1

That the government continue to develop a standard for the voluntary labelling of food derived from biotechnology. That standard should use a narrow definition of GMOs, as proposed in the draft standard produced by the Canadian General Standards Board.

If the policy of voluntary labelling of GM foods is maintained in Canada, it will be essential to strengthen consumer confidence in the safety of food products and maintain a level of excellence in the assessment of the effects on human health and the environment of the new transgenic organisms that will arrive on the market. Consequently, the Committee recommends:

RECOMMENDATION 2

That the government intensify research into the benefits and risks to human health and the environment of agricultural products derived from biotechnology, and bring forward a public information program.

The costs to industry

Whether the labelling system is voluntary or mandatory, the agri-food industry will have to adjust to a new situation. Monitoring and segregating transgenic products will continue to involve logistical changes and additional costs.

In the case of voluntary labelling, farmers and companies that choose to enter the niche market for foods labelled "GMO-free" or "GM" will bear the costs. That choice would presumably be based on an economic calculation — does labelling allow them to charge more for their products? Some witnesses considered the example of cereals and thought that the costs would not be very different from the costs of the existing identity-preserved systems. Those who would choose to stay out of this niche market would not have to bear the costs.

If labelling of GM foods were to be mandatory, the entire industry would have to reorganize grain production, transportation, handling and processing to separate the transgenic from the non-transgenic products. We could anticipate that individual farmers, at least those who continued to use transgenic seed, would operate in substantially the same way as seed producers do now, with similar costs. Because people would expect food products to be labelled, this would not necessarily result in a premium price or higher farm-gate price.

Few figures were offered at the public hearings to try to quantify the additional costs that would result from mandatory or voluntary labelling of GM foods. Witnesses mentioned a number of factors that might influence costs, including:

- The definition of GMO — a narrow definition, which is limited to transgenic organisms, or a broader definition, which includes any organism that exhibits a characteristic not previously observed in that organism, regardless of the method used to obtain that characteristic.
- The threshold of tolerance adopted for determining whether an ingredient must be declared to be GM or not. Japan labels an ingredient in a food product if it was manufactured with more than 5% GMO. The EU has set a 1% threshold.
- The types of foods that will be labelled that is, all ingredients derived from GMOs or only those whose genetic modification is scientifically detectable.
- The availability of scientific tests to detect genetic modifications.
- The creation of a tracking system that would include keeping records and certifying farmers and companies.

Some studies, including one done in Canada by KPMG,[3] provide an idea of the additional costs and confirm that those costs will be borne by the two ends of the chain: farmers and consumers. However, the accuracy of those studies was questioned, and some witnesses, including the Consumers' Association of Canada and the Grain Growers of Canada, considered the costs to be exaggerated. On this point, the KPMG representative said that the report was intended to provide an estimate, and that many of

---

3 KPMG Consulting, *Economic Impact Study: Potential Costs of Mandatory Labelling of Food Products Derived from Biotechnology in Canada*, Phase I Report, January 2000.

the people consulted had been unable to make reliable cost estimates. Until further detailed work has been done to establish what changes labelling will necessitate in the organization of the industry, there will be no reliable data.

The Committee believes that it is time for a realistic and objective study so that the discussion of the costs of labelling that would meet consumer needs has a basis in sound facts. Consequently, the Committee recommends:

RECOMMENDATION 3

That the government assess the additional costs, particularly for farmers and consumers, of implementing segregation and tracking systems, which are necessary for the labelling of GM foods, and report to the Committee and the House of Commons.

Furthermore, because of the importance of international trade for Canadian farmers, the Committee recommends:

RECOMMENDATION 4

That the government assess the trade implications of mandatory *versus* voluntary labelling of GM foods, and report the results of this assessment to the Committee and the House of Commons.

APPENDIX A
LIST OF WITNESSES

Associations and Individuals	Date	Meeting
Canadian Council of Grocery Distributors	29/01/2002	39
Jeanne Cruikshank, Vice-President, Atlantic Office		
Department of Agriculture and Agri-Food		
Michael Presley, Director General, Food Bureau, Market and Industry Services Branch		
Lynn Stewart, Director, Food Bureau, Market and Industry Services Branch		
National Farmers Union		
Stewart Wells, President		
Lyle Wright, Member		
Canadian Federation of Agriculture	31/01/2002	40
Marvin Shauf, 2nd Vice-President		
Dietwald Claus, Policy Analyst		
Canadian Food Inspection Agency		
Peter Brackenridge, Vice-President, Programs		
Bart Bilmer, Director, Office of Biotechnology		
Canadian Grain Commission		
Brian Marchylo, Acting Director, Grain Research Laboratory		
Canadian Wheat Board		
Gord Flaten, Director, Market Development		
Alexandra Lamont, Advisor, Strategic Planning and Policy		

Associations and Individuals	Date	Meeting
Food and Consumer Products Manufacturers of Canada	31/01/2002	40
Laurie Curry, Vice-President, Public Policy and Scientific Affairs		
Martin Jamieson, Vice-President, North America Integration and Planning, General Mills Inc.		
AGCare (Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment)	26/02/2002	52
Brenda Cassidy, Executive Director		
Quentin Martin, Member of the Board		
Canola Council of Canada		
JoAnne Buth, Vice-President		
Department of Health		
Paul Mayers, Director, Food Policy Integration, Food Directorate, Health Products and Food Branch		
KPMG Canada		
Geoff Golder, Senior Manager		
Western Grain Elevator Association		
Ed H. Guest, Executive Director		
Baking Association of Canada	28/02/2002	53
Paul Hetherington, President and Chief Executive Officer		
BIOTECanada		
Janet Lambert, President		
Carole Nap, Vice-President, Policy and Public Affairs		
Chris Warfield, Director, Government and Regulatory Affairs, Aventis CropScience		
Canadian National Millers Association		
Gordon Harrison, President		

Associations and Individuals	Date	Meeting
Consumers Association of Canada	28/02/2002	53
Jennifer Hillard, Vice-President, Issues and Policy		
Gail Lacombe, Past President		
Grain Growers of Canada		
Terry Daynard, Chair of the Biotech Committee		
Brian Trueblood, Executive Member of the Board		
Ontario Corn Producers' Association		
Ken Hough, Director of Research and Market Development		

APPENDIX B
LIST OF BRIEFS

AGCare (Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment)

Baking Association of Canada

BIOTECanada

Canadian Council of Grocery Distributors

Canadian Federation of Agriculture

Canadian Food Inspection Agency

Canadian National Millers Association

Canadian Wheat Board

Canola Council of Canada

Consumers' Association of Canada

Department of Agriculture and Agri-Food

Department of Health

Food and Consumer Products Manufacturers of Canada

KPMG Canada

Kraft Canada Inc.

National Farmers Union

Ontario Corn Producers' Association

Saskatchewan Organic Directorate

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requests that the Government provide a comprehensive response to the report.

A copy of the Minutes of Proceedings of the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food (Meetings *No. 39, 40, 52, 53, 67 and 68 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Charles Hubbard, M.P.
Miramichi

Chair

BLOC QUÉBÉCOIS DISSENTING OPINION
on the report entitled:
Labelling of genetically modified food and its impacts on farmers

Background

On October 17, 2001, the Liberal majority in the House of Commons defeated Bills C-287 (*An Act to amend the Food and Drugs Act (genetically modified food)*), which would have required the labelling of genetically modified food products.

To appease public opinion, which is over 90% in favour of the labelling of transgenic foods, four Ministers gave the Standing Committee on Health a mandate to determine the best options for meeting consumers' information needs with respect to genetically modified foods. The resulting report by the Committee is part of a trend where playing for time seems to be more of a priority than prevention.

By way of this dissenting opinion, the Bloc Québécois wishes to inform the House that it does not support the first three recommendations in the Committee's report.

Recommendation 1
Voluntary labelling

The Bloc Québécois believes that only a system of mandatory labelling will make it possible for consumers who do not wish to ingest genetically modified food to identify and choose products on the basis of their contents. Such a system would be the best way to ensure a rapid transition to an environment where consumers can exercise their freedom of choice.

Definition of genetically modified organisms (GMOs)

Our position in the debate over this definition reflects the need to find a definition that corresponds as fully as possible to the general public's understanding of genetically modified food, while avoiding a definition so broad that it would be meaningless.

The Bloc Québécois believes that labelling standards must be based on a restrictive definition of genetic engineering, limited to products resulting from recombinant DNA technology as defined by the Royal Society of Canada's expert panel in their report entitled *Elements of Precaution: Recommendations for the Regulation of Food Biotechnology in Canada* (January 2001).

Recommendation 2
Informing the general public

We consider that regulatory bodies such as Health Canada and the CFIA are in a position of conflict of interest, since they are responsible at one and the same time for promoting the development of agricultural biotechnology and for regulating it. Since 1989, the Bloc Québécois has been calling for a structure that would provide information to the public. We note however that the federal government has been unable to establish its credibility in this area because of a lack of political leadership. It is hard for us to believe that the federal government will be able to change its way of doing things.

More independent research on GMOs

We believe that a comprehensive monitoring and support structure for GMOs must be based on a rigorous and transparent research program. This would primarily require:

- that the federal government fund testing and research on GMOs by independent groups;
- that field testing be done in clearly identified areas where there is little risk of contaminating neighbouring crops, and that the characteristics of the plants being tested be made public. We believe that the network of experimental farms could play a useful role in this.

Recommendation 3
Evaluation of additional labelling-related costs

The Bloc Québécois objects to the biased formulation of Recommendation 3. The Committee appears to take for granted that there is no cost entailed in a lack of labelling or in the use of GMOs. If contamination occurred, what would be the cost of withdrawing products?

The costs of failure to label must also be evaluated in terms of market loss. What is the point of cultivating more effective genetically modified plants if consumers do not want them or it is impossible for producers to export them?

Conclusion

We deplore the federal government's lack of leadership and refusal to be held accountable. Once again Ottawa has been unable to live up to the aspirations of the people. This report is just one more in a long list of opportunities missed by this government, which has still not done anything to act seriously on the 53 recommendations in the report by the Royal Society of Canada's independent experts. The Bloc Québécois believes that it is necessary to keep pressuring the government to live up to its responsibilities: informing and protecting the public.

In this dissenting opinion, the Bloc Québécois is speaking for consumers, who are demanding the right to choose the foods they eat, whether their grounds are health, lifestyle, political conviction, or any other reason. The Bloc Québécois is also speaking for farmers, who more than any other group are concerned about the long-term effects of GMOs on health, the environment and their way of life.

DISSENTING OPINION TO THE REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE AND AGRI-FOOD REGARDING LABELLING OF GM FOOD AND ITS IMPACTS ON FARMERS

DICK PROCTOR, M.P., PALLISER

The New Democratic Party supports the mandatory labelling of all genetically modified foods or food ingredients.

This is a technical question at one level, but the principle here is really quite simple. People who buy and consume food have a fundamental right to know what that food contains.

A resolution passed at the 1999 New Democratic Party convention acknowledged that biotechnology as applied to food production contains both great promise and potential risk. The resolution insists that when evaluating and regulating new food production technologies, the health and safety of Canadians be given the highest priority.

Public opinion surveys indicate that people overwhelmingly support mandatory labelling of genetically modified foods. We refer, most recently, to surveys conducted on behalf of the federal biotechnology co-ordinating committee, which indicate a strong support for mandatory labelling.

Consumers know that there are many genetically modified foods and food preparations on grocery shelves, but they have no way of ascertaining which foods are genetically modified and which are not.

Some witnesses appearing before the Agriculture Committee oppose mandatory labelling and support voluntary labelling. They argue that, while consumers are concerned about the safety of genetically modified foods, they should not be taken seriously because people are essentially uninformed in their opinions.

We believe that this dismissive attitude toward the people who consume food is both misplaced and shortsighted. The proposed voluntary system of labelling offers no guarantee that food containing genetically modified material will, in fact, be labelled. This, in turn, undermines confidence in Canada's system of food production and regulation.

Some witnesses appearing before the Agriculture Committee argued that a system of mandatory labelling would be costly to Canadian farmers and food distributors. It was agreed, however, that predictions about those costs are undocumented and that more work must be done in this area.

But, we must also consider the costs that will accrue to stubbornly resisting the demands and expectations of our trading partners and competitors.

A growing number of countries, including countries of the European Union, Japan, Australia, New Zealand and South Korea are developing or implementing legislation requiring mandatory labelling. A voluntary labelling system cannot offer any guarantee of genetic integrity of exports to our trading partners.

Our farmers and agribusiness have already absorbed the costs of lost export markets. We can no longer, for example, export canola to Europe. As well, the Canadian Wheat Board has repeatedly asked the Canadian regulatory agencies not to approve genetically modified wheat for fear of losing export markets.

Our committee's terms of reference were to study the impacts of voluntary and mandatory labelling on agricultural producers and the rest of the agrifood industry.

As indicated earlier, it has not been possible to define those costs in any precise way. Further, there are both short-term and longer-term costs to be considered, with the potential cost of lost international markets among them.

But the terms of reference deserve further comment. There were plans to have the Commons Health Committee study the labelling question as well. The expectation was that having two committees at work would provide some balance to the debate and the conclusions. The Health Committee, however, chose not to pursue its investigation.

The issue of genetically modified foods and their labelling is not merely a sectoral question. Surely, these are issues where the needs of various groups and individuals in our society have to be balanced, to include heath and environmental concerns, in addition to industry costs and international competitiveness.

The resolution passed at our party convention in 1999 called, among other things, for a full-scale national public discussion on the genetic modification of food, including the question of labelling. We do not believe that such a wide-ranging discussion has yet occurred, and we believe that it should.

To conclude, the New Democratic Party supports the mandatory labelling of all genetically modified foods or food ingredients, and we believe that a system of mandatory labelling would respond to a basic right of Canadians to know what they eat.

MINUTES OF PROCEEDINGS

Tuesday, May 28, 2002
(*Meeting No. 68*)

The Standing Committee on Agriculture and Agri-Food met *in camera* at 9:20 a.m. this day, in Room 307, West Block, the Chair, Charles Hubbard, presiding.

Members of the Committee present: David L. Anderson, Rick Borotsik, Garry Breitkreuz, Murray Calder, Mark Eyking, Marcel Gagnon, Howard Hilstrom, Charles Hubbard, Rick Laliberte, Dick Proctor, Bob Speller and Rose-Marie Ur.

In attendance: *From the Library of Parliament*: Jean-Denis Fréchette, Principal and Frédéric Forge, Analyst.

The Committee resumed its consideration of a draft report on the labelling of genetically modified food.

It was agreed, — That the draft report (as amended) be adopted.

It was ordered, — That the Chair present the report (as amended) to the House at the earliest possible opportunity.

It was agreed, — That the Chair, Researchers and Clerk be authorized to make such typographical and editorial changes as may be necessary without changing the substance of the report.

It was agreed, — That pursuant to Standing Order 109, the Committee request the government to table a comprehensive response to the report.

It was agreed, — That, pursuant to Standing Order 108(1), the Committee authorize the printing of the supplementary or dissenting opinions as an appendix to this report immediately after the signature of the Chair; that the supplementary opinions be limited to no more than 2 pages; (font = Arial 12; line spacing = 1); and, that the supplementary opinions be submitted electronically to the Clerk of the Committee in both official languages, no later than 4 o'clock p.m. on May 30, 2002.

It was agreed, — That a News Release be issued.

At 10:47 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Suzanne Verville
Clerk of the Committee

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET SON IMPACT SUR LES AGRICULTEURS

Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Charles Hubbard, député
Président

Juin 2002

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les témoignages des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : http://www.parl.gc.ca

En vente : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET SON IMPACT SUR LES AGRICULTEURS

Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Charles Hubbard, député
Président

Juin 2002

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

PRÉSIDENT

Charles Hubbard, député	*Miramichi, Nouveau-Brunswick*

VICE-PRÉSIDENTS

Murray Calder, député	*Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Ontario*
Howard Hilstrom, député	*Selkirk—Interlake, Manitoba*

MEMBRES

David L. Anderson, député	*Cypress Hills—Grasslands, Saskatchewan*
Rick Borotsik, député	*Brandon—Souris, Manitoba*
Garry Breitkreuz, député	*Yorkton—Melville, Saskatchewan*
Claude Duplain, député	*Portneuf, Québec*
Mark Eyking, député	*Sydney—Victoria, Nouvelle-Écosse*
Marcel Gagnon, député	*Champlain, Québec*
Rick Laliberte, député	*Rivière Churchill, Saskatchewan*
Larry McCormick, député	*Hastings—Frontenac—Lennox et Addington, Ontario*
Dick Proctor, député	*Palliser, Saskatchewan*
Bob Speller, député	*Haldimand—Norfolk—Brant, Ontario*
Paul Steckle, député	*Huron—Bruce, Ontario*
Suzanne Tremblay, députée	*Rimouski-Neigette-et-la Mitis, Québec*
Rose-Marie Ur, députée	*Lambton—Kent—Middlesex, Ontario*

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Carol Skelton, députée	*Saskatoon—Rosetown—Biggar, Saskatchewan*
Odina Desrochers, député	*Lotbinière—L'Érable, Québec*

GREFFIER DU COMITÉ

Suzanne Verville

DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Jean-Denis Fréchette, Analyste principal
Frédéric Forge, Analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité a procédé à une étude sur l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés et son impact sur les agriculteurs canadiens. Après avoir entendu les témoignages, le Comité a convenu de présenter le rapport suivant à la Chambre :

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT ix

LISTE DES RECOMMANDATIONS xi

L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET SON IMPACT SUR LES AGRICULTEURS 1

Contexte 1

Quelle définition? 2

Quel étiquetage? 4

Quels coûts pour l'industrie? 6

ANNEXE A — LISTE DES TÉMOINS 9

ANNEXE B — LISTE DES MÉMOIRES 13

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 15

OPINION DISSIDENTE — BLOC QUÉBÉCOIS 17

OPINION DISSIDENTE — NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE 19

PROCÈS-VERBAL 21

AVANT-PROPOS D[illegible] PRÉSIDENT

Depuis leur apparition au milieu des années 1990, les aliments génétiquement modifiés (GM) ont suscité énormément de débats. Au cours des dernières années, les cultures GM ont été appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'agriculture canadienne, en particulier dans le secteur des céréales et des oléagineux, et ont du même coup soulevé la question complexe de l'étiquetage.

Qu'il soit volontaire ou obligatoire, cet étiquetage a d'énormes répercussions tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Par conséquent, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a décidé de consulter divers intervenants afin de connaître leur opinion sur l'étiquetage des aliments GM. Comme cette question pourrait avoir une très grande incidence sur tous les aspects de la production des aliments, des coûts jusqu'à leur vente, elle s'est révélée plutôt controversée.

Avec les progrès rapides de la transgénèse et de la biotechnologie, il est plus important que jamais d'établir au Canada un système uniforme d'étiquetage des aliments génétiquement modifiés.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement continue à élaborer une norme qui encadrera l'étiquetage volontaire des aliments issus des biotechnologies. Cette norme devrait utiliser une définition étroite d'OGM telle que celle proposée dans le projet de norme de l'Office des normes générales du Canada.

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement intensifie la recherche sur les avantages et les risques pour la santé humaine et l'environnement des produits agricoles issus des biotechnologies et mette en avant un programme d'information pour le grand public.

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement évalue les coûts additionnels, notamment pour les agriculteurs et les consommateurs, de la mise en œuvre de systèmes de ségrégation et de suivi (traçabilité) qui sont nécessaires pour l'étiquetage des aliments GM, et fasse rapport au Comité et à la Chambre des communes.

RECOMMANDATION 4

Que le gouvernement évalue les répercussions sur le commerce de l'étiquetage obligatoire *versus* volontaire des aliments GM, et fasse rapport de ses conclusions au Comité et à la Chambre des communes.

L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET SON IMPACT SUR LES AGRICULTEURS

Contexte

Au Canada, le système d'étiquetage des aliments génétiquement modifiés (GM) rend obligatoire l'étiquetage de ces aliments uniquement si un problème pour la santé est avéré (p. ex. l'allergénicité) ou si le contenu nutritionnel a été modifié. La réglementation canadienne oblige ces aliments a être évalués en termes d'effets sur la santé humaine et l'environnement. Comme les aliments GM qui se retrouvent sur le marché ont été jugés sécuritaires par les ministères et agences responsables[1], il n'est pas obligatoire de les étiqueter. L'étiquetage volontaire des produits alimentaires issus des biotechnologies est cependant autorisé et une norme est en cours d'élaboration au sein de l'Office des normes générales du Canada. Ce projet vise à guider davantage les entreprises et les fabricants d'aliments, et à fournir une meilleure information aux consommateurs.

Le débat n'est cependant pas clos. Quelques groupes de consommateurs et de défense de l'environnement souhaitent un étiquetage obligatoire de ces aliments comme c'est déjà le cas dans les pays de l'Union européenne (UE) et au Japon. Au Canada, le projet de loi C-287 — qui proposait la mise en place d'un système d'étiquetage obligatoire des aliments GM — a été défait par une faible majorité en deuxième lecture le 17 octobre 2001.

À la suite d'une proposition faite par les ministres de la Santé, de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de l'Industrie, et du Commerce extérieur, le Comité permanent de la santé a décidé, le 23 octobre 2001, de tenir des audiences pour inventorier les meilleurs moyens de répondre aux besoins d'information des consommateurs relativement aux aliments GM.

Malgré un calendrier chargé découlant de son mandat de voyager à travers le Canada pour étudier le rôle futur du gouvernement en agriculture, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a décidé de participer à cet important débat en étudiant plus particulièrement les impacts de l'étiquetage obligatoire et/ou volontaire des aliments transgéniques sur les agriculteurs et le secteur agroalimentaire.

Entre les mois de janvier et avril 2002, le Comité a ainsi tenu quatre audiences publiques et entendu près d'une vingtaine de groupes représentant les diverses composantes de l'industrie agricole et agroalimentaire.

---

[1] Santé Canada pour les aspects de santé humaine et l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour les aspects environnementaux.

Quelle définition?

La notion d'*organisme génétiquement modifié* (OGM) s'entend généralement d'un organisme — plante, animal ou micro-organisme (bactérie, champignon, levure, etc.) — qui a été produit à l'aide de la biotechnologie moderne, y compris de la technologie de l'ADN recombinant. Les OGM sont aussi appelés des organismes transgéniques. Il s'agit à peu près de la définition retenue par l'UE dans sa réglementation et par le *Codex Alimentarius* dans son projet de norme concernant les « Principes sur l'analyse des risques pour les aliments dérivés de la biotechnologie » — projet qui sera soumis pour adoption à la Commission FAO/OMS du *Codex Alimentarius* lors de sa prochaine réunion en juillet 2003 à Rome.

Dans les textes réglementaires de la *Loi sur les aliments et drogues*, le Canada utilise une définition plus large : un OGM est notamment un organisme qui présente une caractéristique nouvelle qui n'a jamais été observée chez cet organisme, et ce, quelle que soit la méthode employée pour obtenir cette nouvelle caractéristique. Ainsi, cette définition couvre plus que les simples organismes transgéniques. Par exemple, le canola Round-Up Ready® est une variété transgénique de canola, alors que le canola Clearfield® tolérant à l'imidazolinone (un herbicide) est une variété conçue par provocation chimique de la mutagenèse[2], c'est-à-dire sans transfert de gènes d'une espèce à une autre. Selon la réglementation canadienne, ils sont tous deux considérés comme étant génétiquement modifiés parce que leurs caractéristiques de tolérance à un herbicide étaient nouvelles au moment où ces variétés ont été commercialisées. Toutefois, seul le canola Round-Up Ready® est considéré comme un OGM selon la réglementation de l'UE et le projet de norme du *Codex Alimentarius*.

Cependant, même si le Canada a choisi d'utiliser une définition plus vaste pour l'évaluation et l'homologation des OGM, il n'existe pas encore de règles claires qui définissent ce qui peut être étiqueté. Une version préliminaire de la norme sur l'étiquetage des aliments issus des biotechnologies, en cours d'élaboration à l'Office des normes générales du Canada, a été publiée en juillet 2001. Elle limite la portée de l'étiquetage aux aliments dérivés d'organismes transgéniques, plutôt que de suivre la définition plus vaste adoptée par la réglementation canadienne, qui comprend l'évaluation des OGM; les nouvelles variétés de céréales produites grâce à la mutagenèse ne seraient donc pas incluses. Néanmoins, les témoins entendus par le Comité ont émis des avis partagés sur la définition à utiliser pour que l'étiquetage soit significatif.

Les partisans d'une définition étroite — qui ne comprendrait que les organismes transgéniques — soutiennent que c'est la question du transfert de matériel génétique d'une espèce à une autre qui préoccupe les consommateurs et les groupes de défense

---

[2] La *mutagenèse* est une technique d'amélioration végétale qui consiste à modifier les gènes d'une plante par irradiation de ses cellules ou à l'aide de produits chimiques. Il ne s'agit pas d'une technique de génie génétique et n'implique pas de transfert de gène entre organismes.

de l'environnement. Il n'est donc pas nécessaire de suivre la définition plus large utilisée pour l'évaluation des OGM, car celle-ci ne répond pas nécessairement aux attentes des consommateurs.

Réciproquement, l'Association des consommateurs du Canada (ACC) souhaite que la définition utilisée pour l'étiquetage soit en harmonie avec le *Règlement sur les aliments et drogues*. Pour l'ACC, deux variétés de canola résistantes à un pesticide mais produites par des méthodes différentes, comme le canola Round-Up Ready® et le canola Clearfield®, ne devraient pas être étiquetées différemment comme cela pourrait se produire si l'on adopte une définition se limitant aux seuls organismes transgéniques. Cette opinion est partagée par l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, qui a soutenu que des enquêtes effectuées auprès des consommateurs indiquent que leur idée d'un produit transgénique est plus large que la définition de la communauté scientifique : l'expression « génétiquement modifié » couvrirait aussi les variétés produites par mutagenèse.

Le choix d'une définition pourrait également avoir des implications pour le commerce international. La tendance dans les autres pays étant à favoriser une définition se limitant aux organismes transgéniques, la Commission canadienne du blé a émis des réserves quant au choix d'une définition plus large, identique à celle du *Règlement sur les aliments et drogues* actuel :

> ...une définition plus vaste désavantagerait sérieusement les exportations canadiennes par rapport à celles de ses concurrents. En effet, certains produits seraient considérés comme des OGM au Canada, mais ne le seraient nulle part ailleurs. Cela engendrerait de la confusion et des inquiétudes dans nos marchés d'exportation au sujet de certaines variétés de grains canadiens.
>
> Commission canadienne du blé — Réunion n° 40, 31 janvier 2002

Certains ne partagent pourtant pas cet avis. L'Association des producteurs de maïs de l'Ontario a soutenu que la définition d'OGM retenue pour l'étiquetage au Canada n'aurait aucun effet sur les exportations parce que les exportateurs doivent se conformer aux exigences des pays ou des entreprises à qui ils vendent leurs produits. Par exemple, certaines variétés de maïs contiennent des caractéristiques nouvelles qui ont été approuvées au Canada, mais pas dans l'UE. L'industrie du maïs a travaillé pour veiller à ce que les variétés possédant les caractères nouveaux non encore approuvés par l'UE ne soient pas acheminées vers des circuits de commercialisation qui débouchent sur les pays membres de l'UE. Ce système fonctionne depuis trois ans et pourrait être facilement étendu et adapté à d'autres produits. La liste des aliments nouveaux produite par Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments pourrait être utilisée comme liste de référence par les importateurs.

Cependant, la majorité des témoins a souligné que le Canada devrait élaborer une politique compatible avec la définition du *Codex Alimentarius* — soit une définition étroite — qui est déjà utilisée par tous les pays qui se dotent ou se sont dotés d'une

politique d'étiquetage. Le Comité croit qu'il est important que le Canada suive le consensus international qui existe sur les types d'aliments visés par l'étiquetage. Dans le cadre de la politique canadienne d'étiquetage des aliments issus de la biotechnologie, le Comité appuie donc une définition étroite qui n'inclurait que les organismes transgéniques.

Quel étiquetage?

Comme il a été mentionné précédemment, le système canadien d'étiquetage des aliments exige qu'on étiquette un aliment lorsqu'un problème de santé est avéré ou que le contenu nutritionnel a été modifié. Étant donné que les produits GM actuellement sur le marché sont considérés sécuritaires par les ministères responsables, il n'est pas obligatoire d'indiquer leur nature sur l'étiquette. Il est cependant permis d'étiqueter de tels aliments de façon volontaire.

L'Office des normes générales du Canada élabore actuellement une norme pour l'étiquetage volontaire de tels produits alimentaires, afin de guider davantage les entreprises et les fabricants d'aliments. En effet, pour le moment, rien n'empêche un fabricant d'étiqueter ses produits tels que de la farine de blé ou de la compote de pommes comme « sans OGM ». Cependant, comme il n'existe pour le moment aucune variété de blé ou de pomme transgénique sur le marché mondial, ce type d'étiquetage pourrait être considéré trompeur, car il implique qu'il existe de la farine de blé ou de la compote de pomme faites à partir d'OGM. Que l'étiquetage soit obligatoire ou volontaire, une norme est donc impérative pour encadrer des pratiques d'étiquetage afin qu'elles soient vérifiables et n'induisent pas le consommateur en erreur.

L'Association des consommateurs du Canada ainsi que tous les témoins représentant l'industrie agricole et agroalimentaire, à l'exception du Syndicat national des cultivateurs, se sont prononcés en faveur d'un étiquetage volontaire plutôt qu'obligatoire. Le Comité reconnaît que l'étiquetage a un rôle à jouer pour ce qui est de fournir des renseignements aux consommateurs qui désirent en savoir davantage à propos des pratiques de production des aliments. Cependant, que ce soit pour l'agriculture biologique ou les poulets élevés en plein air par exemple, ce type d'étiquetage est facultatif, comme l'a mentionné AGCare (*Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment*) :

> L'étiquetage des aliments en fonction de leur méthode de culture... pour améliorer les choix des consommateurs n'est pas une question de santé ou d'innocuité. Traditionnellement, ce type d'étiquetage est volontaire et devrait le demeurer.
>
> Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment — Réunion n° 52, 26 février 2002

En effet, l'étiquetage ne doit pas remplacer l'évaluation de l'innocuité de l'aliment qui relève de Santé Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Rendre l'étiquetage obligatoire pourrait donner l'impression que les mesures existantes pour assurer l'innocuité des aliments ne sont pas adéquates. Cela pourrait avoir des conséquences néfastes, comme en ont témoigné les Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada :

> Comme les consommateurs considèrent les étiquettes signalant la présence d'OGM comme une mise en garde, nous préférerions de loin supprimer les ingrédients modifiés génétiquement de nos produits plutôt que d'induire les consommateurs en erreur en affirmant que nos produits ne sont pas sécuritaires.
>
> Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada — Réunion n° 40, 31 janvier 2002

Ce même groupe précise également que :

> Pour éviter les perceptions erronées suscitées par les étiquettes signalant la présence d'OGM et les conséquences économiques potentielles qui y sont liées, les fabricants de produits alimentaires estiment que plusieurs options s'offrent à eux, notamment recourir à des fournisseurs de produits non modifiés génétiquement ou abandonner les fournisseurs actuels de produits modifiés génétiquement. De plus, les fabricants pourraient remplacer certains ingrédients dérivés de produits modifiés génétiquement par d'autres ingrédients modifiés génétiquement, comme par exemple les édulcorants à base de maïs par le saccharose. Pour certains ingrédients, il faudrait s'approvisionner... à l'extérieur du Canada... Or, aujourd'hui, nos fabricants utilisent 35 p. 100 de la production agricole canadienne pour fabriquer leurs produits.
>
> Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada — Réunion n° 40, 31 janvier 2002

Certains vont même jusqu'à penser que l'étiquetage obligatoire est un moyen de boycotter la technologie et de la faire disparaître. Le Comité est d'avis que les biotechnologies sont un moyen d'améliorer la production agricole et agroalimentaire, dans la mesure ou l'innocuité des produits est adéquatement évaluée avant toute mise en marché. Ainsi, l'étiquetage des aliments GM constitue de l'information sur un produit et non un quelconque avertissement que ce produit n'est pas sécuritaire. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement continue à élaborer une norme qui encadrera l'étiquetage volontaire des aliments issus des biotechnologies. Cette norme devrait utiliser une définition étroite d'OGM telle que celle proposée dans le projet de norme de l'Office des normes générales du Canada.

Si la politique d'étiquetage volontaire des aliments GM est maintenue au Canada, il sera impératif de renforcer la confiance des consommateurs dans l'innocuité des produits alimentaires et de maintenir un certain niveau d'excellence dans l'évaluation des effets sur la santé humaine et sur l'environnement des nouveaux organismes transgéniques qui arriveront sur le marché. Par conséquent le Comité recommande :

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement intensifie la recherche sur les avantages et les risques pour la santé humaine et l'environnement des produits agricoles issus des biotechnologies et mette en avant un programme d'information pour le grand public.

Quels coûts pour l'industrie?

Que le système d'étiquetage soit volontaire ou obligatoire, l'industrie agroalimentaire devra s'ajuster à une nouvelle situation. Le suivi et la ségrégation des produits transgéniques continueront d'entraîner des changements logistiques et des coûts supplémentaires.

Dans le cas de l'étiquetage volontaire, les agriculteurs et les entreprises choisissant d'entrer dans le créneau des aliments étiquetés « sans OGM » ou « GM » supporteront les coûts. Ce choix se ferait vraisemblablement en fonction d'un calcul économique — est-ce que l'étiquetage permet de vendre les produits plus cher? Prenant l'exemple des céréales, certains témoins ont estimé que les coûts ne seraient pas très différents de ceux des systèmes actuels d'identité préservée. Ceux qui choisiront de ne pas entrer dans ce créneau n'auront pas en à supporter les coûts.

Advenant un étiquetage obligatoire des aliments GM, c'est l'industrie au complet qui devra réorganiser la production, les transports, la manutention et la transformation des grains pour séparer ce qui est transgénique de ce qui ne l'est pas. Pour les agriculteurs, du moins ceux qui continueront à utiliser des semences transgéniques, on peut s'attendre à ce que chacun opère sensiblement comme le font actuellement les producteurs de semences, avec des coûts semblables. Or comme on s'attend à ce que le produit alimentaire soit étiqueté, cela ne se traduira pas nécessairement par une prime ou un prix à la ferme supérieur.

Au cours des audiences publiques, peu de chiffres ont été donnés pour tenter de quantifier les coûts additionnels qu'entraînerait un étiquetage obligatoire ou volontaire des aliments GM. Les témoins ont mentionné de nombreux facteurs qui pourraient influencer ces coûts, notamment :

- La définition d'OGM — une définition étroite limitée aux organismes transgéniques, ou une définition plus vaste qui inclut tout organisme présentant une caractéristique nouvelle qui n'a jamais été observée chez cet organisme, et ce, quelle que soit la méthode employée pour obtenir cette caractéristique.
- Le seuil de tolérance retenu pour déterminer si un ingrédient doit être déclaré GM ou non. Le Japon étiquette un ingrédient dans un produit alimentaire s'il a été fabriqué avec plus de 5 p. 100 d'OGM. L'UE a retenu un seuil de 1 p. 100.
- Les types d'aliments qui seront étiquetés, c'est-à-dire tous les ingrédients issus d'OGM, ou seulement ceux dont la modification génétique est détectable scientifiquement.
- La disponibilité de tests scientifiques de détection des modifications génétiques.
- La mise en place d'un système de suivi (traçabilité) qui inclurait la tenue de registres et la certification des agriculteurs et des entreprises.

Certaines études, dont une réalisée au Canada par KPMG[3], permettent de donner une idée des coûts additionnels et confirment que ceux-ci seront supportés par les deux extrémités de la chaîne, soit par les agriculteurs et les consommateurs. Cependant, la précision de ces études a été mise en question et certains témoins, dont l'Association des consommateurs du Canada et les Producteurs de grains du Canada, ont jugé les coûts exagérés. À ce propos, le représentant de KPMG a précisé que le rapport était indicatif et que bon nombre des personnes consultées n'avaient pas été capables d'effectuer des estimations fiables des coûts. En effet, tant que d'autres travaux plus détaillés n'auront pas été effectués pour établir ce que l'étiquetage requiert comme changement dans l'organisation de l'industrie, il n'y aura pas de données fiables.

Le Comité croit qu'il serait temps que l'on procède à une étude réaliste et objective pour que le débat sur les coûts d'un étiquetage qui répondrait aux besoins des consommateurs puisse s'appuyer sur des faits utiles. Par conséquent, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement évalue les coûts additionnels, notamment pour les agriculteurs et les consommateurs, de la mise en œuvre de systèmes de ségrégation et de suivi (traçabilité) qui sont nécessaires pour l'étiquetage des aliments GM, et fasse rapport au Comité et à la Chambre des communes.

---

3 KPMG Consulting, *Economic Impact Study: Potential Costs of Mandatory Labelling of Food Products Derived from Biotechnology in Canada*, Phase I Report, janvier 2000.

De plus, étant donné l'importance du commerce international pour les agriculteurs canadiens, le Comité recommande :

RECOMMANDATION 4

Que le gouvernement évalue les répercussions sur le commerce de l'étiquetage obligatoire *versus* volontaire des aliments GM, et fasse rapport de ses conclusions au Comité et à la Chambre des communes.

ANNEXE A
LISTE DES TÉMOINS

Associations et particuliers	Date	Réunion
Conseil canadien des distributeurs en alimentation	29/01/2002	39
Jeanne Cruikshank, vice-présidente, Bureau de l'Atlantique		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
Michael Presley, directeur général, Bureau des aliments, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés		
Lynn Stewart, directrice, Bureau des aliments, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés		
« National Farmers Union »		
Stewart Wells, président		
Lyle Wright, membre		
Agence canadienne d'inspection des aliments	31/01/2002	40
Peter Brackenridge, vice-président, Programmes		
Bart Bilmer, directeur, Bureau de la biotechnologie		
Commission canadienne des grains		
Brian Marchylo, directeur intérimaire, Laboratoire de recherches sur les grains		
Commission canadienne du blé		
Gord Flaten, directeur, Développement des marchés		
Alexandra Lamont, conseiller, Politique et Planification stratégique		
Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada		
Laurie Curry, vice-présidente, Politique publique et Affaires scientifiques		
Martin Jamieson, vice-président, Planification et Intégration pour l'Amérique du Nord, General Mills Inc.		

Associations et particuliers	Date	Réunion
Fédération canadienne de l'agriculture	31/01/2002	40
Marvin Shauf, 2e vice-président		
Dietwald Claus, analyste des politiques		
« **AGCare (Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment)** »	26/02/2002	52
Brenda Cassidy, directrice exécutive		
Quentin Martin, membre du conseil d'administration		
« **Canola Council of Canada** »		
JoAnne Buth, vice-présidente		
KPMG du Canada		
Geoff Golder, haut gestionnaire		
Ministère de la Santé		
Paul Mayers, directeur, Intégration de la politique alimentaire, Direction générale des produits de santé et des aliments		
« **Western Grain Elevator Association** »		
Ed H. Guest, directeur général		
Association canadienne de la boulangerie	28/02/2002	53
Paul Hetherington, président-directeur général		
Association des consommateurs du Canada		
Jennifer Hillard, vice-présidente, Questions et Politiques		
Gail Lacombe, présidente sortante		
Association des producteurs de maïs de l'Ontario		
Ken Hough, directeur de la recherche et du développement du marché		

Associations et particuliers	Date	Réunion
BIOTECanada	28/02/2002	53
Janet Lambert, présidente		
Carole Nap, vice-présidente, Politique et Affaires publiques		
Chris Warfield, directeur, Affaires gouvernementales et réglementaires, Aventis CropScience		
« **Canadian National Millers Association** »		
Gordon Harrison, président		
Les producteurs de grain du Canada		
Terry Daynard, président du Comité de biotechnologie		
Brian Trueblood, membre exécutif du conseil d'administration		

ANNEXE B
LISTE DES MÉMOIRES

« AGCare (Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment) »

Agence canadienne d'inspection des aliments

Association canadienne de la boulangerie

Association des consommateurs du Canada

Association des producteurs de maïs de l'Ontario

BIOTECanada

« Canadian National Millers Association »

« Canola Council of Canada »

Commission canadienne du blé

Conseil canadien des distributeurs en alimentation

Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada

Fédération canadienne de l'agriculture

KPMG du Canada

Kraft Canada inc.

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Ministère de la Santé

« National Farmers Union »

« Saskatchewan Organic Directorate »

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de présenter une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, (séances *n° 39, 40, 52, 53, 67 et 68 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Charles Hubbard, député
Miramichi

OPINION DISSIDENTE DU BLOC QUÉBÉCOIS

au rapport intitulé

Étiquetage des aliments génétiquement modifiés et son impact sur les agriculteurs

Contexte

Le 17 octobre 2001, la majorité libérale aux Communes faisait battre le projet de loi C-287 (*Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogue-aliments transgéniques*) proposant l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés.

Afin d'apaiser l'opinion publique, qui réclame à plus de 90 % l'étiquetage des aliments transgéniques, quatre ministres ont confié au Comité permanent de la Santé le mandat d'« inventorier les meilleurs moyens de répondre aux besoins d'information des consommateurs relativement aux aliments transgéniques ». Le présent rapport s'inscrit dans ce courant où la nécessité de gagner du temps semble primer sur la prévention.

Par cette opinion dissidente, le Bloc Québécois désire informer la Chambre qu'il est en désaccord avec les trois premières recommandations.

Recommandation 1
Étiquetage volontaire

Le Bloc québécois croit que seul un système d'étiquetage obligatoire permettrait à ceux et celles qui ne veulent pas consommer d'aliments GM d'identifier et de choisir des produits en fonction de leur contenu. Ce système serait le plus à même d'assurer une transition rapide vers un environnement où le consommateur ou la consommatrice peut exercer sa liberté de choisir.

Définition d'OGM

Notre position relativement au débat sur la définition est guidée par la nécessité de trouver une définition correspondant le mieux possible à la représentation qu'a le grand public des aliments GM tout en évitant d'utiliser une définition tellement large qu'elle serait vidée de son sens.

Le Bloc Québécois croit que les normes d'étiquetage doivent s'appuyer sur une définition restrictive du « génie génétique » limitée aux produits issus de la technologie de l'ADN recombinant telle que définie par le panel d'experts de la Société royale du Canada dans son rapport *Éléments de précaution : recommandations pour la réglementation de la biotechnologie alimentaire au Canada* (janvier 2001).

Recommandation 2
Programme d'information du grand public

Nous constatons que les organismes de réglementation (comme Santé Canada et l'ACIA) sont en conflit d'intérêt puisqu'ils sont chargés à la fois de faire la promotion du développement de la biotechnologie agricole et sa réglementation. Depuis 1999, le Bloc

Québécois réclame une structure d'information du public. Nous constatons cependant que le gouvernement fédéral n'a pas su établir sa crédibilité en ce sens par manque de leadership politique. Il nous apparaît difficile de croire que le gouvernement fédéral saura changer cette façon de faire.

Intensification de la recherche indépendante sur les OGM

Nous croyons qu'un plan global d'encadrement des OGM doit s'appuyer sur un programme de recherche rigoureux et transparent. Ceci implique, en priorité :

- que le gouvernement finance les essais et recherches sur les OGM par les groupes indépendants
- que les essais en champs soient tenus dans des endroits clairement identifiés et non susceptibles de contaminer des cultures avoisinantes et que l'on rende publiques les caractéristiques des plantes à l'essai. Nous croyons que le réseau des fermes expérimentales gagnerait à être mis à contribution.

Recommandation 3
Évaluation des coûts additionnels liés à l'étiquetage

Le Bloc dénonce la formulation biaisée de la recommandation 3. Le comité semble prendre pour acquis qu'il n'y a pas de coût au non-étiquetage et à l'utilisation des OGM. S'il devait y avoir une contamination, quels seraient les coûts en terme de retrait des produits?

On devrait aussi évaluer les coûts du non-étiquetage en terme de perte de marché. À quoi sert de cultiver des plants GM plus efficaces si les consommateurs ou consommatrices n'en veulent pas ou s'il est impossible pour les producteurs ou productrices d'exporter leurs produits.

Conclusion

Nous déplorons le manque de leadership et la déresponsabilisation du gouvernement fédéral qui n'aura pas su, encore une fois, être à la hauteur des aspirations du public. Ce rapport s'ajoutera à la longue liste des rendez-vous manqués par ce gouvernement qui n'a pas encore sérieusement mis en place les 53 recommandations du rapport d'experts indépendants de la Société royale du Canada. Le Bloc Québécois croit toujours à la nécessité de maintenir la pression sur le gouvernement afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités : informer et protéger le public.

Par cette opinion dissidente, le Bloc Québécois se fait le porte-parole des consommateurs et consommatrices qui revendiquent le droit de choisir les aliments qu'ils consomment, que ce soit pour des motifs de santé, de style de vie, de consommation engagée, ou pour toute autre raison. Le Bloc Québécois se fait aussi le porte-parole des agriculteurs et agricultrices qui, plus que tout autre, sont préoccupés par les effets à long terme des OGM sur la santé, l'environnement et leur mode de vie.

OPINION DISSIDENTE DANS LE CADRE DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE SUR L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET SON IMPACT SUR LES AGRICULTEURS

DICK PROCTOR, DÉPUTÉ DE PALLISER

Le Nouveau Parti démocratique appuie l'étiquetage obligatoire de tous les ingrédients alimentaires et de tous les aliments transgéniques.

C'est une question technique sur un plan, mais en fait, le principe en cause est assez simple : une personne qui achète et consomme un aliment a le droit fondamental de savoir ce qu'il contient.

Dans une résolution qu'il a adoptée à son congrès de 1999, le Nouveau Parti démocratique a reconnu que, dans le domaine de la production alimentaire, la biotechnologie comportait à la fois des avantages importants et des risques éventuels. Dans sa résolution, le NPD insistait pour accorder la priorité absolue à la santé et à la sécurité des Canadiens lors de l'évaluation et de la réglementation des nouvelles techniques de production alimentaire.

Selon les sondages d'opinion, les gens appuient massivement l'étiquetage obligatoire des aliments transgéniques. Nous avons consulté tout récemment les sondages effectués pour le compte du Comité consultatif canadien de la biotechnologie, sondages qui traduisent un appui solide de l'étiquetage obligatoire.

Les consommateurs savent que beaucoup d'ingrédients alimentaires et d'aliments transgéniques se retrouvent sur les étagères des épiceries, mais ils ne disposent d'aucun moyen d'évaluer lesquels sont transgéniques et ceux qui ne le sont pas.

Lorsqu'ils ont comparu devant le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire, certains témoins se sont opposés à l'étiquetage obligatoire pour préconiser l'étiquetage volontaire, faisant valoir que, même si les consommateurs s'inquiètent de la sécurité des aliments transgéniques, il ne faudrait prendre au sérieux leurs préoccupations parce que les gens manquent essentiellement d'information lorsqu'ils se forment une opinion.

Nous sommes d'avis que ce dédain manifesté à l'endroit des consommateurs est à la fois déplacé et obtus. L'étiquetage volontaire proposé ne garantit nullement que les aliments transgéniques seront en fait étiquetés, ce qui ébranle la confiance dans le système canadien de production et de réglementation des aliments.

Certains témoins ont signalé que l'étiquetage obligatoire entraînerait des coûts élevés pour les grossistes et les agriculteurs canadiens. Ils ont convenu cependant que ces prédictions ne reposaient sur aucune donnée pertinente et qu'il fallait approfondir cette question.

Néanmoins, nous devons également tenir compte des coûts qui augmenteront si nous nous entêtons à résister aux exigences et aux attentes de nos concurrents et de nos partenaires commerciaux.

Un nombre croissant de pays, notamment ceux de l'Union européenne, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud, préparent ou mettent en œuvre des lois exigeant l'étiquetage obligatoire. L'étiquetage volontaire ne garantit pas l'intégrité génétique de nos produits exportés à nos partenaires commerciaux.

Nos agriculteurs et nos industries agroalimentaires ont déjà assumé les coûts des pertes de marchés d'exportation. Nous ne pouvons plus notamment exporter le canola en Europe. Dans la même veine, la Commission canadienne du blé a demandé maintes fois aux organismes de réglementation canadiens de ne pas approuver le blé transgénique de crainte de perdre des marchés d'exportation.

Le mandat de notre comité consistait à examiner les répercussions de l'étiquetage volontaire et de l'étiquetage obligatoire sur les producteurs agricoles et le reste de l'industrie agroalimentaire.

Nous le répétons : il a été impossible d'établir précisément ces coûts. De plus, il faut tenir compte des coûts à court terme comme de ceux à long terme, dont la perte éventuelle de marchés internationaux.

Il y aurait un autre commentaire à formuler concernant ce mandat : le Comité de la santé de la Chambre des communes devait se pencher également sur la question de l'étiquetage; on croyait ainsi que confier cette même question à deux comités permettrait de pondérer le débat et les conclusions; cependant, le Comité de la santé a choisi de mettre un terme à son examen.

Les aliments transgéniques et leur étiquetage ne sont pas qu'une question de nature sectorielle. En plus des coûts que devra assumer l'industrie et de la compétitivité internationale, il faut certes tenir compte également des besoins des différents groupes et membres de notre société ainsi que des préoccupations sur les plans de la santé et de l'environnement.

La résolution adoptée lors de la convention du NPD en 1999 exigeait entre autres que les aliments transgéniques et l'étiquetage fassent l'objet d'un examen public exhaustif à l'échelle nationale. Nous ne croyons pas qu'un tel examen exhaustif ait été effectué, mais nous sommes d'avis qu'il est nécessaire.

En terminant, le Nouveau Parti démocratique appuie l'étiquetage obligatoire pour tous les ingrédients alimentaires et tous les aliments transgéniques. Il croit que l'étiquetage obligatoire relève du droit fondamental des Canadiens de savoir ce qu'ils mangent.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 28 mai 2002
(*Séance n° 68*)

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire se réunit aujourd'hui *à huis clos*, à 9 h 20, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Charles Hubbard, (*président*).

Membres du Comité présents : David L. Anderson, Rick Borotsik, Garry Breitkreuz, Murray Calder, Mark Eyking, Marcel Gagnon, Howard Hilstrom, Charles Hubbard, Rick Laliberte, Dick Proctor, Bob Speller et Rose-Marie Ur.

Aussi présents : *De la Bibliothèque du Parlement*: Jean-Denis Fréchette, analyste principal et Frédéric Forge, analyste.

Le Comité reprend son examen d'une ébauche de rapport sur l'étiquetage des aliments transgéniques.

Il est convenu, — Que l'ébauche de rapport (modifiée) soit adoptée.

Il est ordonné, — Que le président dépose le rapport (tel que modifié) à la Chambre dans les plus brefs délais.

Il est convenu, — Que le président, les attachés de recherche et le greffier soient autorisés à apporter au rapport les changements d'ordre orthographique et stylistique jugés nécessaires, sans en altérer le fond.

Il est convenu, — Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Il est convenu, — Que, conformément à l'article 108(1) du Règlement, le Comité autorise l'impression d'opinions complémentaires ou dissidentes en annexe au présent rapport, immédiatement après la signature du président; que les opinions additionnelles ne dépassent pas 2 pages chacune (police de caractère = Arial 12; interligne = 1); et que les opinions additionnelles soient soumises électroniquement au greffier du Comité, dans les deux langues officielles, au plus tard à 16 h le 30 mai 2002.

Il est convenu, — Qu'un communiqué de presse soit émis.

À 10 h 47, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du comité

Suzanne Verville